

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Un Peuple - Un but - Une Foi**

\*\*\*\*\*

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR**

\*\*\*\*\*

**INSTITUT SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
(INSEPS)**

Monographie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux  
Fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse et  
des Sports (CAIEPJS)

**VII<sup>e</sup> Promotion**

**THEME :**

**LA DYNAMIQUE DES STRUCTURES SOCIO-  
EDUCATIVES EN REPUBLIQUE DU TCHAD : LE CAS  
DE LA VILLE DE NDJAMENA**

Présentée par :  
Mme KAMOUGUE  
née YO Jeanne



Sous la Direction de :  
Ismaïla Madior FALL  
Assistant à l'UCAD,  
Faculté de Droit  
Professeur à l'INSEPS

**1996 - 1998**

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un but - Une Foi

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

\*\*\*\*\*

INSTITUT SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
(INSEPS)

Monographie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions  
d'Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports  
(CAIEPJS)

VII<sup>e</sup> Promotion

THEME :

LA DYNAMIQUE DES STRUCTURES SOCIO-  
EDUCATIVES EN REPUBLIQUE DU TCHAD : LE  
CAS DE LA VILLE DE NDJAMENA

Présentée par :  
Mme KAMOUGUE  
née YO Jeanne



Sous la Direction de :  
Ismaila Madior FALL  
Assistant à l'UCAD,  
Faculté de Droit  
Professeur à l'INSEPS

1996 - 1998

## DEDICACES

A mon mari Kamougué Nadjitan pour les efforts inestimables qu'il a bien voulu m'apporter durant ces deux années de séparation. Tes peines ont été couronnées de succès.

A mes enfants : Kamougué Magloire, Kamougué Ndjitan Caman, Kamougué Sy Absitai Tarnadji. Je les remercie de leur amour, de leur soutien, de leurs encouragements et de leur écoute, quand ma seule préoccupation était : "cette monographie."

A ma regrettée Mère, Sy Absitai Marie, enlevée à l'affection familiale depuis le 1er mars 1988 à Yaoundé. Que son âme repose dans la miséricorde de Dieu ! Amen.

A mon feu oncle, Sy Djibrine. Que la terre lui soit légère !

A mes feux cousins Louba-ndem, Kham-Dar Tamdji, Nung-Ah Gotomon, dont la spontanéité à mon endroit était pleine d'affection.

A mon cher père, en témoignage de mon amour et de mon attachement profonds.

A mon grand frère Yo Ndawné, mes frères et mes sœurs, qui ont partagé avec moi les joies et les peines dans un même élan de générosité.

A mon cher oncle, Dagace Koulouar, et sa famille, pour leur exprimer la profondeur de mes sentiments.

A tous mes neveux, mes nièces, mes cousins et leurs enfants : Sy Djibrine, Dr. Koulouar Dagace, Tamdji, Gamaï, sur qui je fonde beaucoup d'espoir.

Que cet essai soit pour tous une grande preuve de Reconnaissance pour l'amour et la compréhension qu'ils n'ont cessé de porter.

## REMERCIEMENTS

Bon nombre de personnes méritent ma reconnaissance pour leur soutien lors de la rédaction de cette monographie.

Je pense surtout à mon mari et à mes enfants.

A la famille du Dr. Dagace Koulouar pour son assistance morale et matérielle pendant ma formation.

A Mme Ousmane, née Rouda Ndiguidjim, et ses enfants, dont les conseils et surtout la disponibilité nous ont été d'un grand secours.

Nous exprimons ensuite notre profonde gratitude :

A M. Ismaila Madior FALL qui, en dépit de ses multiples charges, a bien voulu accepter de diriger notre travail.

Nous pensons à la Conférence des Ministres des Pays d'Expression Française de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES) ; au Secrétaire Général, M. Kouassi Victor, au directeur des Sports, M. Agopomé, au directeur de la Jeunesse, M. Maroufa, et au Gouvernement tchadien, sans lesquels il ne nous aurait pas été possible de bénéficier de notre formation à Dakar.

*Nous traduisons également notre reconnaissance à M. Gérard Diamé, Directeur de l'INSEPS, à Michel Diouf, Directeur des Etudes, et à son personnel pour la sympathie et la compréhension manifestés durant notre formation.*

Mille merci également aux familles de N'Djaména : Azem, Caman, Boukar Bélingar, Rahma Saleh, Andjita, Koulouar, Kéléi, Kamougué Michel, Ninga, Djiadingue, Matossi, Nagué, Sou, Tinodji, Mala, Lucienne ; Gaukame, Toïdi, Nahomie.

Aux familles du Sénégal : Yéna, Ngarndo, Eba, Baba, Doumro, Togbaye, René, K. Jean, Dr Mbay M., Thérèse Faye, Mathiot, Léonard et Vincent Wagadjo, Yoguerim, Dr. Alladoum, Tabo, toutes qui ont su nous donner d'excellents conseils. Vous êtes tous merveilleux.

*Mes gratitudee vont à tous les collègues de la Direction de la jeunesse et des sports de Ndjaména, plus particulièrement à MM. : Diallo, Ramadane Daoud, Youssouf Djibrine, Daye, Dounia Waïbogo, Djimta Ngabayé, Ouedoulgué, Gamar, M<sup>me</sup> Dambala Célestine, le personnel de la pharma, tous les frères en Christ de l'Eglise Temple Evangélique de Dakar, les frères en Christ de l'Eglise de Ndjaména, le Full gospel.*

Je ne trouverai jamais les mots pour vous exprimer la profondeur de mes sentiments.

Nous associerons tous les collègues de l'INSEPS, tous les étudiants tchadiens de Dakar, tous ceux que nous n'avons cités, pour leurs nombreux conseils fort utiles.

Enfin, nous rendons un hommage à M. Maxime ZOUMARI qui a bien voulu accepter de sortir ce travail de sa forme manuscrite.

## **LISTE DES SIGLES**

B.E.P.C.T. :	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
C.E.T.C.B. :	Collège d'Enseignement Technique Commercial et Banque
CE.FO.D :	Centre de Formation au Développement
C.F.P. :	Centre de Formation Professionnelle
N°04/CIC/DG/DCMAN/91 :	Commissariat à l'Information et à la Culture/Direction Générale/Direction de la Culture, des Musées et des Archives Nationales/91
D.J.A.S.E. :	Direction de la Jeunesse et des activités Socio-Educatives
D.S.E.P. :	Direction des Sports et de l'Education Physique
M.A.S.P.F. :	Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine
M.C. :	Maison de la Culture
U.C.A.D. :	Université Cheikh Anta Diop de Dakar

# TABLE DES MATIERES

Introduction générale .....	1
I- Problématique .....	4
II- Intérêt de la recherche .....	6
III- Difficultés rencontrées .....	6
IV- Plan de l'étude .....	7
<b>PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE</b>	
Chapitre I : Les structures intervenant dans l'élaboration et l'exécution des programmes des activités socio-éducatives .....	10
Section I: Les structures gouvernementales .....	11
Paragraphe 1 : Les Foyers Féminins et Ruraux .....	12
Paragraphe 2 : Le Centre de Récupération des Jeunes Délinquants de Koundoul .....	12
Paragraphe 3 : La Maison de la Culture .....	13
Section II : Les structures privées .....	13
Paragraphe 1 : Les Centres Culturels Religieux .....	14
Paragraphe 2 : Les Centres d'Accueil et d'hébergement des jeunes .....	14
Paragraphe 3 : Le Centre de Formation au Développement .....	14
Paragraphe 4 : Les Orphelinats .....	15
Chapitre II : Le Centre de Formation Professionnelle .....	17
Section I : Historique et Objectifs du Centre de Formation Professionnelle .....	17
Paragraphe 1 : Historique .....	17
Paragraphe 2 : Les objectifs .....	18
Section II : Le fonctionnement .....	18
Paragraphe 1 : La sensibilisation et l'encadrement .....	19
Paragraphe 2 : L'Organisation des Ateliers .....	20
Paragraphe 3 : Les Moyens Financiers, Matériels et Humains .....	21

## DEUXIEME PARTIE : CADRE OPERATOIRE

Chapitre I : Quelques réflexions pour une dynamique des structures socio-éducatives en République du Tchad : Enquête et Analyse des résultats .....	23
Section I : Méthodologie de l'enquête .....	23
Paragraphe 1 : La population cible .....	23
Paragraphe 2 : L'échantillon .....	24
Paragraphe 3 : L'enquête .....	25
Section II : Présentation et Analyse des résultats .....	25
Paragraphe 1 : Résultats des Enquêtes jeunes-lauréats .....	26
Paragraphe 2 : Résultats des Enquêtes auprès des Encadreurs .....	32
Section III : Synthèse des résultats .....	34
Chapitre II : Les raisons de la non fonctionnalité .....	35
Section I : Organisation des Mouvements de Jeunesse .....	36
Paragraphe unique : Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Promotion des Sports .....	39
Section II : Gestion des structures de l'Etat .....	41
Paragraphe 1 : La gestion directe .....	41
Paragraphe 2 : La gestion en régie .....	41
Section III : Classification des difficultés inventoriées .....	42
Chapitre III : Suggestions et Propositions .....	43
* Les mesures administratives .....	43
* Les dispositions financières .....	44
* Les mesures pédagogiques .....	44
Conclusion .....	47
Bibliographie .....	50
ANNEXES	

## INTRODUCTION GENERALE

Le Tchad est un pays sahélien qui couvre une superficie de 1.284.000 km<sup>2</sup>. La population totale est estimée à 6.288.261 habitants selon le recensement de la population et de l'habitat de 1993, et la densité varie de 0,12 à 52 habitants/km<sup>2</sup> du Nord au Sud<sup>1</sup>.

La population âgée de 0 à 14 ans révolus représente près de 42% de la population totale : donc jeune.

A l'indépendance du Tchad (1960), il existait déjà des organisations de la jeunesse telles que les "Mouvements scouts" qui a pris naissance dans le Logone Oriental (Doba), les "Coeurs Vaillants et Ames Vaillantes" rattachés à l'Eglise Catholique. Ces structures avaient pour objectifs d'encadrer les jeunes, de les organiser pour les œuvres sociales et civiques.

Peu après l'indépendance, en 1962, le mouvement de la jeunesse tchadienne (MJT) a été créé dans un but socio-professionnel.

Les objectifs initiaux de cette organisation étaient nobles et axés notamment sur le développement communautaire (agriculture, élevage, etc.). Ces objectifs visaient l'éducation et la formation socio-professionnelle des jeunes inadaptés, en vue de leur insertion dans le circuit du travail et du développement. Mais très tôt, le mouvement de la jeunesse tchadienne a été détourné de ses objectifs premiers. La quasi-totalité des jeunes du mouvement a été reversée dans la Compagnie Tchadienne de Sécurité (C.T.S.), puissante force militaire affectée à la protection du régime de l'époque.

Dans cette logique de mise en place des structures pour les jeunes, tous les régimes qui se sont succédés ont drainé les jeunes à des fins politiques. C'est ainsi que l'on a vu naître au sein du parti politique (P.P.T.-R.D.A.) au pouvoir du Président NGARTA TOMBALBAYE :

---

<sup>1</sup> Voir la carte du Tchad.

- La Jeunesse du Parti Progressiste Tchadien (J.E.P.P.T.) devenue Rassemblement du Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale (R.M.N.R.C.S.) (1973-1975) ;
- L'Organisation de la Jeunesse Tchadienne (O.J.T.) à laquelle a succédé le Rassemblement des Jeunes de l'Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution (Rajeunir) (1986-1990) ;
- Aujourd'hui, avec le régime actuel du Président IDRISS DEBY, le Mouvement Patriotique du Salut (M.P.S.) a créé une brèche pour les jeunes : Rassemblement des Jeunes du Mouvement Patriotique du Salut (R.J.M.P.S.) (1992-1998).

Avec l'avènement de la démocratie et de la liberté d'expression, plusieurs associations de jeunes ont fait leur apparition dans l'environnement national. On dénombre en 1996, huit cent cinquante six associations de jeunes qui ont demandé une autorisation de fonctionner sur l'ensemble du Territoire National (14).

Toutes ces associations ont besoin d'être encadrées, conseillées et guidées par le truchement des structures socio-éducatives qui elles-mêmes ne remplissent pas les conditions indispensables pour l'encadrement de la jeunesse.

Pour ce faire, nous tenterons de donner la définition de certains concepts, à savoir : dynamique, socio-éducatives et structure.

Il existe plusieurs définitions possibles des structures socio-éducatives. Dans notre contexte " socio-éducative " et sans nous éloigner de sa connotation, nous nous inspirons des définitions du dictionnaire Larousse.

Selon le Petit Larousse en Couleurs (1991),

- a°) dynamique : ensemble des lois qui régissent le comportement d'un groupe défini, fondé sur un système d'interdépendance entre les membres du groupe ; c'est l'étude de ces lois et du rôle qu'elles jouent dans la communication, la décision et la

créativité au sein du groupe constituant l'un des champs de la psychologie sociale.

La psychologie sociale est une science qui étudie les interactions entre l'individu et les groupes auxquels il appartient. C'est l'ensemble des comportements d'un individu dans une société (9).

Selon le Nouveau Petit Dictionnaire de la langue française :

a-1°) dynamique : "force" adjectif et n.f. Relatif à l'efficacité, la puissance d'actions d'un remède (13).

Socio : élément du radical de social, société (13).

Structure : manière dont l'édifice est construit ; agencement des parties d'un bâtiment (13).

Selon le Petit Larousse :

"Les structures se définissent comme une institution, une disposition et un assemblage des éléments qui forment l'ossature d'un bâtiment, d'une carrosserie, d'un fuselage" (9).

**Exemple** : Structure d'un Etat ; d'une entreprise ; des structures administratives.

Socio-éducatives : relatif aux phénomènes sociaux dans leur relation avec l'éducation, l'enseignement (9).

En effet, nous pouvons affirmer que les définitions des concepts selon le Robert Méthodique et le Petit Larousse font l'unanimité.

Comme le nom l'indique, les structures socio-éducatives sont chargées de la conception, de la coordination, du suivi et de la réalisation des actions de l'Etat, en matière de politique de la jeunesse.

Celles-ci visent, à travers les activités comme le théâtre, les échanges, les collectivités éducatives, les actions utilitaires, à encadrer et à former les jeunes.

L'étude que nous nous proposons de mener pourrait nous aider, à développer la réflexion autour du fonctionnement dynamique des structures socio-éducatives.

## I. PROBLEMATIQUE

Les problèmes en matière de structures socio-éducatives des jeunes constituent une préoccupation fondamentale dans les pays en voie de développement. Au Tchad, ces problèmes se posent avec une acuité certaine car il n'y a pas assez de structures, et même celles qui existent ne remplissent pas totalement leurs rôles.

Les structures socio-éducatives sont mises sur pied à l'initiative du gouvernement et de quelques institutions privées. Elles visent les objectifs suivants :

*a°) au niveau socio-économique :*

- pallier les insuffisances en infrastructures et équipements socio-éducatifs, économiques et socio-sanitaires ;
- maintenir un équilibre entre les citoyens du milieu rural, entre les scolarisés et les non scolarisés, en leur offrant un moyen de formation ;

*b°) dans le secteur socio-culturel :*

- accommoder les différentes valeurs en vue d'enrayer les obstacles qui freinent le développement ;

enfin :

*c°) dans le domaine psycho-social :*

- créer des motivations chez les femmes et les jeunes pour susciter en eux la nécessité du progrès, la volonté de participation active au développement.

Les Maisons de la Culture (M.C.) qui sont des structures publiques implantées dans toutes les préfectures du pays, sont équipées de bibliothèques et de jeux éducatifs. Cependant, elles ne sont pas opérationnelles. Certaines de ces maisons de la culture, notamment celles de N'Djaména, Moundou, Sarh, Abéché, et Bongor héritées de la colonisation, sont largement dépassées du point de vue de la capacité d'accueil et de la diversification des activités intéressant la jeunesse.

Il est important de signaler que les préoccupations réelles des jeunes n'ont pas été prises en compte par tous les régimes politiques qui se sont succédés au Tchad.

Plusieurs de ces maisons de la culture sont logées dans des locaux d'emprunt ou de fortune. Les responsables n'en sont pas conscients. Ils ne cherchent pas à créer les conditions propices pouvant permettre à chaque citoyen d'apporter sa contribution à l'oeuvre d'épanouissement de la jeunesse par la multiplication des activités socio-éducatives (ASE).

Par ailleurs, l'instabilité politique et les guerres successives ont porté un préjudice grave au développement du pays en général, et à l'épanouissement de la jeunesse en particulier.

L'absence d'harmonisation des activités, devant être menées par les services chargés de l'encadrement de la jeunesse, fait perdre à ces structures leur véritable vocation de centres de formation polyvalents des jeunes.

Il existe, en dehors des ces structures étatiques, d'autres structures privées dont les activités sont plus performantes ; mais leur nombre est si limité que cela ne permet pas de toucher le maximum de jeunes désireux d'un encadrement

meilleur. Cette insuffisance s'explique par la réticence de certaines associations qui refusent de se faire délivrer les autorisations de fonctionner ou encore, par l'hésitation des partenaires au développement à financer la construction et le fonctionnement de ces structures.

A u regard de tous ces problèmes, nous nous posons la question de savoir **si les structures socio-éducatives en République du Tchad jouent réellement leurs rôles**. Cette interrogation suscite tout l'intérêt de la recherche.

## II. INTERETS DE LA RECHERCHE

Il est essentiellement question, dans ce travail, de chercher les voies et moyens permettant de rendre fonctionnelles les structures socio-éducatives déjà existantes qui ne satisfont pas totalement les besoins des jeunes.

Dans cette perspective, notre étude prendra en compte les structures socio-éducatives les plus actives au niveau de N'Djaména, par exemple :

- la Maison de la Culture (M.C.) ;
- le Centre de Formation au Développement (CE.FO.D.) ;
- le Centre de Formation Professionnelle (C.F.P.)

Compte tenu de leur statut, de leur mode de gestion, de leur fonctionnement, etc., la méthode de formation ici est active. Elle est basée sur l'analyse de l'expérience acquise par chacun et sur le travail en groupe.

Cependant, il nous semble nécessaire de justifier leurs activités ayant guidé notre choix sur les trois structures précitées, dans le chapitre I.

## III. DIFFICULTES DE LA RECHERCHE

Dans le cadre de notre étude, l'une des principales difficultés est celle liée à l'éloignement.

En effet, il nous a fallu effectuer le déplacement Dakar-N'Djaména, mais nous n'avons pu obtenir le maximum d'informations nécessaires à notre recherche, faute de temps. Notre enquête a débuté au mois de juillet 1997, période qui coïncide avec la saison des pluies.

D'autre part, notre thème d'étude est l'un des premiers à être consacré au domaine des structures socio-éducatives du pays. N'ayant pas beaucoup de références sur le terrain, il nous a été difficile de commencer ce travail.

La plupart des associations de jeunesse n'ont pas de siège et ne travaillent que l'après-midi. Les mêmes difficultés ont été observées au niveau de la fréquentation des structures socio-éducatives, où l'affluence des jeunes est grande les après-midi.

En outre, il s'est posé le problème de l'indisponibilité de certains responsables qui sont pris par les tâches quotidiennes. Comme l'on a coutume de dire, "faire le travail de l'éclaireur n'est pas chose facile".

Les uns et les autres n'ayant jamais été l'objet d'interview ni de questionnaire, il nous a été très difficile de recueillir les points de vue et certaines données chiffrées. Heureusement que quelques "clients"<sup>2</sup> ont joué le rôle de locomotive entraînant les autres.

#### IV. PLAN DE L'ETUDE

Ce travail qui se veut théorique et pratique comporte deux (2) parties :

- une première, essentiellement théorique, analyse globalement les structures intervenant dans l'élaboration et l'exécution des programmes des activités socio-éducatives, ainsi que le Centre de Formation Professionnelle qui occupe de ce fait une place de choix pour lequel nous avons limité notre enquête ;

---

<sup>2</sup> "Clients" : veut dire les jeunes. Appellation de ceux-ci en cours de formation dans les centres professionnels, Exemple du Cameroun.

- une deuxième intitulée "cadre opératoire", plus pratique cette fois, qui fait le point sur les enquêtes menées sur le terrain, et propose des solutions concrètes en vue d'une amélioration de la situation.

Depuis l'indépendance, le Tchad fait face à de multiples difficultés telles que la sécheresse, son enclavement, les multiples guerres, la forte mortalité infantile, la crise économique, etc. Malgré les efforts du gouvernement, de nombreux problèmes persistent. Nous citerons par exemple, le manque des structures socio-éducatives, le faible taux de scolarisation (30% dans le primaire avec une forte disparité par région et par sexe) (15), le taux de déperdition élevé, etc.

Ceci étant, la première partie de ce travail théorique sera orientée sur la présentation sommaire des structures socio-éducatives dans notre pays. Nous allons nous attarder davantage sur la structure qui nous sert d'illustration principale dans cette étude, à savoir le Centre de Formation Professionnelle.

**PREMIERE PARTIE**

**CADRE THEORIQUE**

## CHAPITRE I

### LES STRUCTURES INTERVENANT DANS L'ELABORATION ET L'EXECUTION DES PROGRAMMES DES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES

Ces structures obéissent au cadre organique général des départements ministériels. La préparation et l'exécution d'un programme d'échange socio-éducatif, au niveau international, auquel est appelée à participer la jeunesse, passe par plusieurs structures qui, chacune, intervient à différents niveaux selon une mission et des moyens qui leur sont propres. Ces deux phases dans leur déroulement rencontrent des difficultés liées à l'organisation des activités de jeunesse, aux moyens matériels et financiers.

Ces structures socio-éducatives sont mises en place par les institutions administratives et quelques institutions privées, pour offrir aux jeunes des endroits où ils peuvent s'adonner à la pratique des activités socio-éducatives de leur choix.

Concernant les institutions administratives, si nous nous référons à l'arrêté N°04/CIC/DG/DCMAN/91 portant création des Maisons de la Culture, l'article 2 dit ceci :

“La maison de la culture est un lieu d'initiation, d'éducation, d'animation culturelle, artistique et sportive.”<sup>3</sup>

Pour ce faire, nous tenterons de voir dans le paragraphe 3, intitulé la Maison de la Culture, si vraiment elle répond aux aspirations des jeunes. A titre d'exemple, nous pouvons citer le chantier des jeunes.

<sup>3</sup>Arrêté N°4/CIC/DG/DCMAN/91 portant création des Maisons De la Culture. Voir annexe

### **\* Le Chantier des Jeunes**

Un chantier des jeunes, est une opération ponctuelle de réalisation d'une oeuvre ou d'un ouvrage par des jeunes spécialement mobilisés à cet effet.

Mais cette mobilisation peut également viser d'autres objectifs, à savoir le but économique, social et culturel. Elle peut aussi avoir un caractère politique : c'est le cas de nombreux chantiers réalisés dans notre pays depuis plusieurs années déjà.

Ce chapitre a pour objectif de décrire sommairement les structures socio-éducatives qui se distinguent à deux niveaux :

- D'une part, au niveau gouvernemental ;
- D'autre part, au niveau privé

Ensuite, à titre d'illustration, nous présenterons le Centre de Formation Professionnelle qui est plus connu sous la dénomination du C.E.T.C.B.<sup>4</sup>

### **Section I : Les Structures Gouvernementales**

Concernant les structures de l'Etat, elles doivent avoir pour objectif de mieux répondre aux aspirations de la jeunesse en matière d'échanges et de permettre qu'elles répondent effectivement à leurs attentes.

Celles-ci relèvent surtout du Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine (MASPF)<sup>5</sup>

On peut citer entre autres les Foyers Féminins et Ruraux (P.1) ; le Centre de Récupération des Jeunes Délinquants de Koundoul (P.2) ; la Maison de la Culture (P.3) ; et enfin le Centre de Formation au développement (P.4).

---

<sup>4</sup>C.E.T.C.B. = Collège d'Enseignement Technique Commercial et Banque  
<sup>5</sup>M.A.S.P.F a vu le jour le 24 Juillet 1984 à Ndjamena

### **Paragraphe 1 : Les Foyers Féminins et Ruraux**

Les Foyers Féminins et Ruraux sont des structures d'animation et d'éducation de la Femme en milieu rural. En créant ces organisations, le Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine, a créé des groupements précoopératifs dans les centres ruraux et des équipes mobiles de développement communautaire dont le but est d'organiser des actions lucratives en faveur de la société.

Dans le cadre de l'habitat, un projet de fabrication et de commercialisation des briques a vu le jour. On y développe pratiquement les mêmes activités que celles pratiquées dans les centres sociaux urbains. Les activités en cours dans ces centres sont les suivantes : l'alphabétisation fonctionnelle, la couture, la création de groupement de production agricole et maraîchère, la formation dans le cadre de la pesée, le jardinage.

### **Paragraphe 2 : Le Centre de Récupération des Jeunes**

#### **Délinquants de Koundoul**

Créé par l'arrêté N°3289/MASPF du 22 Décembre 1961, ce centre de Koundoul est une structure d'insertion socio-professionnelle des délinquants. On y mène plusieurs activités : petit élevage, artisanat, menuiserie, maçonnerie, petites cultures maraîchères.

Les jeunes affectés dans le centre sont répartis par groupe de cinq personnes. Les encadreurs leur donnent une éducation susceptible de les amener à modifier leur comportement. Le centre est situé à vingt kilomètres de N'Djaména.

Les jeunes sont ainsi conduits chaque week-end en ville où ils rendent visite à leurs parents. De nos jours, certains ont réussi à s'installer soit en province, soit dans la capitale. Malheureusement, une importante partie de ce

centre a été détruite par la guerre fratricide de 1979, ce qui a énormément freiné les activités entreprises.

### **Paragraphe 3 : La Maison de la Culture**

La Maison de la Culture (M.C) relève du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Promotion des Sports. Elle constitue les seules structures de formation et d'éducation non formelle des jeunes mises en place dans les chefs-lieux des préfectures.

La Maison de la Culture au niveau de N'Djaména est équipée d'une bibliothèque pour adultes et enfants, de jeux éducatifs, mais cependant elle n'est pas opérationnelle : c'est-à-dire elle ne joue pas réellement son rôle. Elle doit comporter les installations et équipements socio-culturels et socio-éducatifs, notamment sportifs permettant des activités qui peuvent répondre aux besoins globaux des jeunes.

Face à cette situation déplorable, les activités menées ne reflètent guère les activités des jeunes. Cette maison est à la portée du public qui la loue pour des cérémonies de baptême ou pour des soirées culturelles. N'ayant pas du travail, le personnel recruté " se tourne les pouces"<sup>6</sup> tout au long de la journée (4).

## **SECTION II : Les Structures Privées**

A l'image des structures gouvernementales, les initiatives *privées* en matière d'encadrement extra-scolaire restent très limitées. Nous parlerons des structures les plus importantes pour l'instant, à savoir : les Centres Culturels Religieux, les Centres d'Accueil et d'hébergement des jeunes, les Orphelinats et, le Centre de Formation Professionnelle.

---

<sup>6</sup> "se tourner les pouces" : une expression vulgaire, pour qualifier des personnes qui passent leur temps à faire autre chose.

### **Paragraphe 1 : Les Centres Culturels Religieux**

De plus en plus nombreux et bien équipés tant en matériel qu'en personnel d'animation, les Centres Culturels Religieux couvrent mieux les besoins des jeunes urbains que les Maisons de la Culture.

Diverses activités y sont menées : techniques nutritionnelles, enseignement ménager, couture, puériculture, soins maternels et infantiles, alphabétisation, etc. Ils n'existent pas dans les quatorze chefs-lieux de préfectures et dans certaines sous-préfectures. Ces centres sont en nombre très réduit, et sont implantés à N'Djaména, Moundou et Sarh. Ils sont toujours insuffisants, malgré les efforts fournis pour les implanter dans les grandes villes. Ils sont des propriétés privées catholiques et protestantes.

Leur création remonte à l'époque coloniale. Ils accueillent un grand nombre de jeunes, mais sont en nombre insuffisant.

### **Paragraphe 2 : Les Centres d'Accueil et d'hébergement des jeunes**

Ce sont des complexes socio-culturels dotés à la fois des équipements pour l'accueil et l'hébergement des jeunes. Ils abritent des rencontres de jeunes, des activités culturelles et autres manifestations. Ils sont des propriétés privées catholiques et protestantes et sont implantés surtout dans les grands centres urbains comme N'Djaména, Moundou, Sarh.

### **Paragraphe 3 : Le Centre de Formation au Développement**

#### **(CEFOD)**

Selon Robert LANGUE, fondateur du CEFOD, ce centre est né d'un besoin, est le fruit d'une longue réflexion et d'une conjonction d'efforts, tant des pouvoirs publics que des particuliers" (14).

Le fondateur a raconté les différentes étapes de l'évolution de celui-ci, quand "Tchad et Culture" l'a rencontré.

Le CEFOD a pu se positionner depuis 1967 comme opérateur de formation de cadres tchadiens. A la différence des Universités et autres Instituts similaires, il ne délivre aucun diplôme au sens classique du terme. Il assure la "formation continue" d'adultes. Il s'agit des personnes qui ont terminé leur scolarité et qui exercent des responsabilités professionnelles et sociales comme chefs de service, directeurs, animateurs ruraux, etc. (14).

La méthode de travail, ici, est une articulation entre l'analyse des problèmes pratiques, des informations générales et la mise en place par les concernés de stratégies d'action. La formation sous-entend tout un ensemble où l'on retrouve des processus d'apprentissage en groupe, des évaluations, des audits et des appuis méthodologiques aux équipes de travail.

Le CEFOD a choisi de former pour le changement de contextes professionnels, institutionnels et sociaux. Il entend donner l'occasion aux cadres de réexaminer l'expérience qu'ils ont accumulée et de rechercher les meilleurs chemins pour s'adapter et pour évoluer (14).

La formation au CEFOD s'est orientée dès le départ sur des questions d'économie et de planification, puis de développement communautaire et d'animation rurale. Elle s'est ensuite orientée vers des problèmes de gestion. Le CEFOD a trente ans d'existence (14).

#### **Paragraphe 4 : Les Orphelinats**

C'est sur la demande du Gouvernement tchadien que quelques orphelinats fonctionnent grâce à la sollicitude des institutions religieuses et de certaines organisations non gouvernementales.

Il existe un orphelinat à N'Djaména, géré par les missionnaires catholiques. Ceux-ci s'occupent des jeunes enfants abandonnés par leurs parents, des

orphelins, des jeunes mutilés. Ainsi, les jeunes orphelins abandonnés par leurs parents et encadrés par le centre de Donia (Sud du Tchad) sont devenus aujourd'hui les principaux producteurs de la région.

A Abéché (Nord du Tchad) par exemple, plusieurs enfants délaissés ont été recueillis et les plus grands ont repris le chemin de l'école. Les orphelinats sont en nombre très réduit et sont implantés à Abéché, Koumra (au Sud) et, récemment, à N'Djaména.

## CHAPITRE II

### LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (C.F.P.)

Nous voulons annoncer que seule la dernière structure (C.F.P.) fera l'objet d'une attention particulière car, durant notre descente sur le terrain, c'est là où nous avons réalisé notre enquête. Nous avons utilisé deux techniques :

- la première technique est un questionnaire écrit, adressé aux jeunes en cours de formation, aux encadreurs du centre et aux jeunes ayant terminé leurs études ;

- la deuxième technique, c'est l'entretien avec les différents responsables<sup>7</sup>.

Le Centre de Formation Professionnelle est plus connu sous la dénomination de Collège d'Enseignement Technique Commercial et Banque (C.E.T.C.B.).

Ce chapitre nous permettra de présenter sommairement les objectifs visés par cette structure et son fonctionnement. Mais auparavant, jetons un coup d'œil sur son évolution dans notre pays.

#### **Section I : Historique et Objectifs du Centre de Formation Professionnelle**

##### **Paragraphe 1 : Historique**

Le Béninois naturalisé, Abdoulaye CHOUPAS, qui était arrivé au Tchad, pour la première fois, était surpris, sidéré par le nombre des jeunes (17 à 18 ans et plus) abandonnés à eux-mêmes dans la rue, et le nombre d'adultes sans "abris" (emploi).

---

<sup>7</sup>Pour plus de détails, cf. infra deuxième partie : cadre opératoire. Section I : Méthodologie de l'enquête

Ils a réalisé qu'ils étaient nombreux. Certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG), frappées par le triste sort de ces jeunes et adultes, ne sont pas restées indifférentes. C'est le cas du Centre de Formation Professionnelle qui s'est proposé de les prendre en charge.

## **Paragraphe 2 : Les Objectifs**

Le centre a pour objectifs principaux :

- \* la formation accélérée à certaines professions ;
- \* l'adaptation à de nouveaux emplois ou l'acquisition de qualifications de niveau plus élevé.
- \* apporter des solutions aux problèmes des jeunes abandonnés par leurs parents ;
- \* permettre à certains adultes qui vivent dans des conditions difficiles, d'accéder à un niveau de vie décent. Leur situation en effet s'avère critique.

Enfin, le centre se propose de s'adresser à tous les jeunes en difficulté, afin que pas un seul d'entre eux ne se sente abandonné et que chacun soit d'une manière ou d'une autre amené à un mieux-être.

Après ce bref aperçu sur les objectifs visés par le centre, il est question à présent de voir comment cette structure fonctionne.

## **Section II: Le fonctionnement**

Nous présenterons le fonctionnement de cette structure à partir de trois points principaux :

- la sensibilisation et l'encadrement général ;
- l'organisation des ateliers ;
- et enfin, les moyens financiers, matériels et humains.

## Paragraphe 1 : La Sensibilisation et l'encadrement

Dès leur arrivée au Centre, les jeunes sont accueillis. Ceci commence par la sensibilisation sur le bien fondé de leur présence dans cet endroit. Ensuite, on leur explique l'organisation de la structure, le règlement à observer, etc. Le recrutement se fait de la manière suivante :

- une demande manuscrite adressée au Directeur du centre ;
- une copie d'acte de naissance ;
- deux (2) photos d'identités ;
- la copie du diplôme / Certificat d'Etudes Primaires (CEP) ou le brevet d'études du premier cycle (B.E.P.C.T.) ;
- une somme de 10 000 F CFA pour le premier cycle (brevetés) ;
- 5.000 F CFA pour le cycle primaire (les certifiés) ;
- 2.000 F CFA pour l'obtention de la carte d'identité ;
- 2.500 F CFA pour l'assurance.

Par la suite, on rassemble les jeunes en deux groupes de 15 personnes pour le cycle primaire. L'effectif est de 30, d'où 15 suivent les cours le matin de 8<sup>H</sup> à 12<sup>H</sup>, et les 15 autres dans l'après-midi de 14<sup>H</sup> à 18<sup>H</sup>. Les plus grands sont désignés responsables.

S'agissant des brevetés, l'effectif est de 25 personnes, donc le problème d'organisation ne se pose pas. La durée de leur formation est de six (6) mois. Cette méthode est dite formation accélérée. Les adhérents paient mensuellement une somme de 10.000 F CFA.

Concernant les certifiés, leur durée de formation est de 12 mois. La formation est dénommée formation normale. Les jeunes paient une mensualité de 5.000 F CFA. Dans ce centre le port de tenue n'est pas admis. Le centre dispose de :

- deux grandes salles de classes ;
- un secrétariat ;
- une salle de réunion
- un bureau du Directeur.

A la fin de leur formation, le Directeur leur délivre une attestation. La plupart d'entre eux ont accédé très facilement à l'emploi. C'est un centre privé.

## **Paragraphe 2 : L'Organisation des Ateliers**

Celle-ci s'articule autour de plusieurs activités qui sont :

- la scolarité ;
- l'animation culturelle ;
- la dactylographie ;
- la couture ;
- la comptabilité ;
- la sténographie.

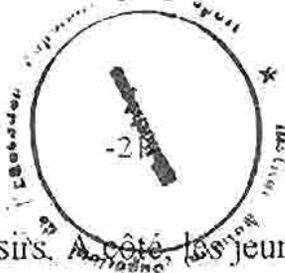
### **A) La Scolarité**

Trois instituteurs assurent l'encadrement scolaire pour les plus jeunes. Ces derniers sont pour la plupart répartis en trois groupes en fonction de leur niveau :

- un niveau pour les cours de lecture ;
- un autre, pour les calculs ;
- un troisième, pour l'alphabétisation fonctionnelle des grands.

### **B) L'animation Culturelle**

Compte tenu de l'importance des "loisirs" dans le processus éducatif d'un individu, un animateur culturel et sportif a été recruté par les responsables du Centre. Celui-ci s'occupe de l'animation sportive, de la chorale, des activités



théâtrales et de divers autres loisirs. À côté, les jeunes filles apprennent la couture par une femme couturière sollicitée par le Centre.

### **C) La Comptabilité, la sténographie, la dactylographie**

Une formation leur est également donnée dans ces domaines. Un professeur spécialiste du lycée technique commercial a été recruté pour l'encadrement des jeunes brevetés dans cet atelier.

Les optionnaires sont regroupés par série de cinq personnes, puisque l'effectif total est de 25 personnes. Comme c'est une formation accélérée, les jeunes préfèrent travailler en journée continue : de 7<sup>H</sup> à 12<sup>H</sup> avec une pause d'une heure et reprendre à 14<sup>H</sup> pour finir à 18<sup>H</sup>, afin d'épuiser le programme.

#### **Paragraphe 3 : Les Moyens Financiers, Matériels et Humains**

Pour le bon fonctionnement du Centre et eu égard aux difficultés financières, le Directeur dudit centre ne ménage aucun effort pour assurer le fonctionnement de son établissement. Ce mode de fonctionnement contraste tout de même avec celui des autres centres qui bénéficient des aides en provenance des ONG et de l'Etat.

Le centre dispose de quelques machines à écrire. De temps en temps, le centre connaît des problèmes d'électricité et d'eau à cause du non paiement des factures au niveau de la Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (S.T.E.E.).

Parallèlement à ces difficultés financières viennent se greffer les problèmes de personnel qui cumule des arriérés de salaire. Ce dernier est payé d'une manière nonchalante par le Directeur du centre.

Comme tout bon père soucieux de l'avenir de ses enfants, le Directeur, dans ce domaine, ne se lasse point. Il y tient pour la réussite de ces jeunes cadres de demain.

La deuxième partie de ce travail, qui se veut plus concrète, nous permettra de faire le point sur les enquêtes et analyses des résultats, les raisons de la non fonctionnalité, la classification des difficultés inventoriées et, enfin, les suggestions et propositions.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **CADRE OPERATOIRE**

## CHAPITRE I

# QUELQUES REFLEXIONS POUR UNE DYNAMIQUE DES STRUCTURES SOCIO-EDUCATIVES EN REPUBLIQUE DU TCHAD : ENQUETE ET ANALYSES DES RESULTATS

### Section I : Méthodologie de l'enquête

La recherche, quelle qu'elle soit, ne peut se faire sans une démarche méthodologique disposant des moyens conséquents d'investigation qui permettent de recueillir des informations fiables.

Compte tenu de notre intérêt de recherche, nous avons opté pour deux (2) techniques :

- ◆ dans un premier temps, un questionnaire écrit a été adressé aux jeunes en cours de formation, aux encadreurs des centres de formation professionnelle et, aux jeunes ayant terminé leurs études ;
- ◆ ensuite, nous avons eu des entretiens avec les différents responsables.

### Paragraphe I : La Population cible

La population cible de notre étude est constituée des jeunes en cours de formation qui fréquentent les structures socio-éducatives, des jeunes ayant déjà terminé leur formation, des encadreurs ainsi que les responsables des institutions publiques et privées, chargés de la gestion de ces structures au niveau national.

## A) Les structures socio-éducatives

### a) *Au niveau gouvernemental*

- Le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Promotion des Sports (Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives (DJASE)); Direction des Sports et de l'Education Physique - DSEP)
- Le Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine : les Foyers Féminins et Ruraux.
- Les Maisons de la Culture
- Les Centres d'Alphabétisation
- Le Centre de Récupération des jeunes délinquants de Koundoul

### b) *Au niveau privé : les Associations et les Organisations Non Gouvernementales (ONG)*

- Les Centres Culturels Religieux
- Les Centres d'Accueil et d'Hébergement des jeunes
- Les Orphelinats
- Les Associations (jeunesse anti-clivage)
- Le Centre de Tissage Manuel Féminin
- Le Centre Al-Mouna
- Le Centre de Formation Professionnelle
- Le Centre de Formation au Développement

### **Paragraphe 2 : L'échantillon**

Au plan géographique, notre étude se limite à N'Djaména où il existe neuf (9) institutions publiques et privées qui s'occupent de l'encadrement de la jeunesse. Notre population cible se compose des jeunes en cours de formation,

des jeunes ayant terminé leur formation, les encadreurs et les différents responsables.

### **Paragraphe 3 : L'enquête**

Pour recueillir des informations fiables, nous avons utilisé la technique du questionnaire écrit et de l'entretien.

Le questionnaire est adressé aux jeunes des deux sexes et aux encadreurs. Quant aux responsables, nous avons utilisé la technique de l'entretien.

Les différentes caractéristiques consignées dans ce questionnaire sont constituées des éléments que nous nous proposons de vous présenter sous forme de tableau suivant la procédure. Ainsi sur 46 questionnaires distribués aux jeunes en cours de formation, seuls 24 nous ont été retournés.

Chez les encadreurs, nous avons reçu en retour 10 questionnaires sur 15 qui avaient été déposés.

Enfin, sur 20 jeunes ayant déjà terminé leur formation, nous n'avons pu toucher que 12.

D'une manière globale, le questionnaire écrit comprend trois volets à savoir :

- l'identification des jeunes ;
- le fonctionnement pédagogique du centre ;
- et l'insertion professionnelle des jeunes.

## **Section II : Présentation et Analyse des Résultats**

Cette section s'articule autour de deux principaux points, à savoir la présentation et l'analyse des résultats de l'enquête menée auprès des jeunes et des lauréats dans un premier temps, ensuite celle qui a été entreprise auprès des encadreurs.

### **Paragraphe 1 : Résultats des Enquêtes jeunes-lauréats**

Le premier volet de notre questionnaire avait pour but de nous permettre de mieux identifier les jeunes du centre de formation professionnelle, et ce à travers leur âge et leur sexe. Les informations recueillies à ce sujet sont présentées dans les deux premiers tableaux qui suivent :

**Tableau N°1 : Répartition de notre Echantillon selon l'âge**

<b>AGE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>POURCENTAGE</b>
Moins de 16 ans	8	32
16 à 20 ans	10	40
Plus de 20 ans	7	28
Total	25	100

Il ressort de ce tableau que 32% de la population enquêtée ont moins de 16 ans, 40% ont un âge compris entre 16 et 20 ans et, enfin, 28% des élèves ont plus de 20 ans. Cet échantillon se caractérise essentiellement par la jeunesse de ses composantes.

En effet, en cumulant les pourcentages, nous constatons que 72% de l'effectif étudié sont âgés de 20 ans au maximum. Cette forte proportion de jeunes peut s'expliquer par le nombre sans cesse élevé des parents qui ont pris conscience de l'importance du centre et n'hésitent pas à envoyer leurs enfants s'y former.

En outre, les jeunes abandonnés à eux-mêmes frappent de plus en plus aux portes du centre. Ceci suppose de leur part une prise de conscience de la nécessité de se prendre en charge dans l'avenir.

**Tableau N°2 : Répartition de notre Echantillon selon le sexe**

SEXE	EFFECTIF	POURCENTAGE
Masculin	18	72
Féminin	7	28
Total	25	100

Sommairement, on pourrait dire que 72% de notre population sont de sexe masculin tandis que 28% appartiennent au sexe féminin. Cette proportion pratiquement plus élevée de garçons pourrait s'expliquer par la réticence de certains parents à laisser leurs filles poursuivre des études. Mais la proportion déjà non négligeable de filles, laisse présager des lendemains meilleurs pour la femme tchadienne.

### **Volet II : Fonctionnement Pédagogique**

Afin de cerner au maximum le fonctionnement pédagogique du Centre de formation professionnelle (C.F.P.), nous avons dû inclure dans notre questionnaire une série de cinq questions relatives à ce volet.

Ainsi, la première question était de savoir comment les jeunes perçoivent leur formation et si celle-ci répond à leurs attentes.

Avant de présenter le résultat obtenu, il convient de noter ici que la population étudiée est passée de 25 à 37 ; ceci pour cette simple raison qu'aux réponses des jeunes en cours de formation, nous avons ajouté celles obtenues de ceux ayant déjà terminé leur formation. Ces derniers, comme nous l'avons dit plus haut, sont au nombre de 12.

Voici à présent les réponses obtenues à cette question.

**Tableau N°3 : Présentation de la Perception de la Formation par les Jeunes**

REPONSES	EFFECTIF	POURCENTAGE
Satisfaits	17	46
Un peu satisfaits	11	29
Pas du tout satisfaits	9	25
TOTAL	37	100

Il ressort des réponses recueillies que tandis que 46% de la population étudiée sont satisfaits de la formation donnée, 29% le sont un peu et, enfin, 25% ne le sont pas du tout.

Pour ceux qui trouvent à redire dans la formation dispensée, les principales raisons évoquées sont les suivantes : le manque de sérieux de la part de certains enseignants qui ne suivent pas fidèlement les programmes officiels ; l'absence de contrôle des enseignants de la part des responsables du centre ; le manque de qualification de certains enseignants, le grand nombre de cours théoriques par rapport à la pratique.

A la question de savoir quel est votre point de vue sur les critères d'admission dans le centre, nous avons obtenu les réponses suivantes :

**Tableau N°4 : Présentation du Jugement des Jeunes sur les critères d'admission au centre**

JUGEMENTS	EFFECTIF	POURCENTAGE
Fantaisistes	3	8
Acceptables	5	14
Très rigoureux	29	78
TOTAL	37	100

Tandis que 8% pensent que les critères de recrutement sont fantaisistes, 14% les trouvent acceptables et, 78% les jugent très rigoureux.

Pour l'essentiel des réponses, les critères d'admission ne sont pas acceptables parce que l'on exige le brevet d'études du premier cycle à l'entrée. Par ailleurs, les taux de scolarité sont très élevés, ce qui fait que certains parents démunis ne peuvent participer à la formation de leurs enfants.

Une deuxième raison est qu'il y a trop de formalités à remplir avant d'y accéder. La rigueur déplorée par certains se justifie par la discipline instaurée dans le centre, qui ne fait pas la part belle aux marginaux.

Quel est votre jugement sur la discipline dans le centre ?

Les réponses reçues à cette question sont présentées dans le tableau suivant.

**Tableau N°5 : Jugement des Jeunes sur la discipline du centre**

JUGEMENTS	EFFECTIF	POURCENTAGE
Très satisfaisants	20	54
Satisfaisants	11	30
Pas du tout satisfaisants	6	16
TOTAL	37	100

Il découle de ce tableau que 54% des élèves en formation sur lesquels a porté l'enquête sont très satisfaits de la discipline instaurée dans le centre ; 30% sont, quant à eux, satisfaits et 16% ne le sont pas du tout.

Si la majorité des élèves est satisfaite par les mesures disciplinaires prises pour un bon fonctionnement du centre, les éducateurs ne peuvent l'être que davantage.

En effet, ceci montre la ferme détermination des responsables du centre à faire de ces jeunes des citoyens responsables de demain, pouvant apporter leur contribution attendue au développement national.

Quels sont vos rapports avec vos enseignants ?

Les réponses reçues à cette question se présentent comme suit :

**Tableau N°6 : Rapport entre les Enseignants et les Jeunes**

REPOSES	EFFECTIF	POURCENTAGE
Bien	22	59
Assez-bien	13	35
Mal	2	6
TOTAL	37	100

Il apparaît que 59% des élèves estiment que leurs relations avec leurs enseignants sont très bonnes alors que pour 35% elles sont assez bonnes et pour 6%, ces relations sont très mauvaises. Ces derniers estiment qu'une très grande distance existe entre leurs enseignants et eux.

Les bonnes relations constatées ici entre les élèves et leurs enseignants traduisent, selon nous, la maturité des encadreurs.

En effet, il apparaît clairement que dans le souci de récupérer ces jeunes, les enseignants s'en rapprochent au maximum afin de mieux cerner les problèmes individuels de tout un chacun.

Que désirez-vous faire après votre formation ?

Cette question avait pour but de nous permettre de savoir si les jeunes sont conscients de ce qu'ils désirent faire après leur formation et également si cette option est compatible avec les objectifs du centre.

**Tableau N°7 : Sollicitation des jeunes après leur formation**

LE DESIR APRES LA FORMATION	EFFECTIF	POURCENTAGE
Trouver un emploi	8	32
Continuer les études	5	20
Je ne sais pas	12	48
TOTAL	25	100

Alors que 32% des élèves en formation souhaitent trouver un emploi, 20% désirent continuer leurs études et 48% ne savent pas ce qu'ils feront par la suite.

Il est à déplorer ici la forte proportion des jeunes ayant avoué qu'ils ne savent pas ce qu'ils feront après leur formation. Ont-ils été à ce propos suffisamment informés avant et après leur recrutement ? Les textes sont-ils clairs

à ce sujet ? Autant de questions sur lesquelles nous reviendrons dans le chapitre 2 de notre travail.

Mais déjà, il convient de remarquer qu'une proportion non négligeable de jeunes (32%) désirent s'insérer dans la vie active après leur formation.

### **Paragraphe 2 : Résultats des Enquêtes auprès des Encadreurs**

Afin d'obtenir le point de vue des encadreurs, nous avons dû leur poser cinq questions :

1- Pouvez-vous nous donner votre point de vue sur le fonctionnement du centre ?

Les réponses recueillies à cette question se présentent comme suit :

**Tableau N°8 : La vision du Centre par les encadreurs**

<b>REPONSES</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>POURCENTAGE</b>
Très satisfaits	1	10
Satisfaits	3	30
Pas du tout	6	60
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>100</b>

Ainsi, tandis que 10% des encadreurs sont très satisfaits par le fonctionnement, 30% sont satisfaits et, 60% ne le sont pas du tout.

Néanmoins, l'on peut constater avec joie que 40% des enseignants sont au moins satisfaits du fonctionnement du centre.

**2- Comment trouvez-vous le programme des élèves ?**

A cette question, huit (8) enseignants sur dix (10) ayant répondu à notre questionnaire, soit 80% pensent que le programme est inadapté ; par conséquent,

seuls deux (2), soit 20% estiment que le programme permettra aux élèves en formation de s'insérer facilement dans la vie active.

L'inadaptation relevée ici provient essentiellement du niveau hétéroclite des élèves lors du recrutement. En effet, aucune distinction n'est faite pour les élèves se présentant avec le niveau de l'enseignement primaire ou secondaire. Tous sont regroupés dans des salles communes, ce qui ne permet pas à tout le monde de bien suivre les cours.

3- Que pensez-vous de la durée de la formation ?

A cette question, les réponses varient d'un enseignant à l'autre ; mais d'une manière globale, l'on pourrait dire qu'elles sont fonction du niveau de recrutement des jeunes. Ainsi, les élèves présentant un niveau d'études plus élevé devraient mettre moins de temps au centre, (six (6) mois), les autres ayant un niveau d'études moyen un (1) ou deux (2) ans.

4- Etes-vous satisfaits des objectifs assignés au centre de formation ? Justifiez votre réponse

A cette question, la quasi totalité des enseignants qui nous ont fait parvenir leurs réponses pensent que les objectifs assignés à ce centre sont louables. Non seulement, ils permettent d'enrayer la délinquance juvénile, mais aussi visent la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dont le pays a besoin.

5- Quels problèmes particuliers les encadreurs rencontrent dans l'exécution de leur tâche ?

Après le dépouillement de cette question, il apparaît que les encadreurs ont surtout des problèmes d'ordre financier, matériel et de communication. Ce dernier handicap est sans doute lié au niveau disparate des élèves.

### Section III : Synthèse des Résultats

Au terme de la présentation des résultats et de leur analyse dans la section précédente, nous pouvons retenir que des deux aspects étudiés, à savoir les jeunes en formation et les lauréats d'une part, et d'autre part les encadreurs, des points ont été relevés sur le fonctionnement du centre.

L'augmentation du taux de fréquentation du centre par les jeunes filles ; la satisfaction des uns et des autres sur la formation octroyée par le centre, ceci afin de récupérer le maximum possible de jeunes.

La satisfaction des uns et des autres sur les méthodes disciplinaires instaurées dans le centre ; les bonnes relations existant entre enseignants et enseignés, etc. Mais de nombreux goulots d'étranglement ont été également répertoriés.

Il s'agit essentiellement de la réticence de certains parents qui continuent à refuser d'envoyer leurs enfants (surtout les filles) pour la formation alors qu'ils "se tournent les pouces" à longueur de journée, du manque de suivi du travail de certains enseignants, d'une prédominance des enseignements théoriques, d'une absence de méthode pédagogique adaptée à la formation, de la durée de formation qui est indépendante du niveau des jeunes, etc.

Ces deux aspects du fonctionnement de cette structure entraînent inéluctablement de la part de l'enseignant une réaction certaine. Celle-ci peut être une reconnaissance des aspects du travail accompli et des propositions en vue d'aplanir les difficultés dénoncées.

## CHAPITRE II

### LES RAISONS DE LA NON FONCTIONNALITE

Partout ailleurs dans le monde, et particulièrement dans les pays en voie de développement, les problèmes des jeunes sont connus de tous.

Au Tchad, nous constatons qu'il y a quelques structures mises en place par les institutions gouvernementales et privées pour répondre plus ou moins aux attentes des jeunes. Ce domaine d'intervention en faveur de la jeunesse est embryonnaire. Les responsables n'ayant pas eu une formation de base ignorent certaines méthodes non directives et techniques pour sensibiliser les jeunes.

Comme aucune œuvre humaine n'est parfaite, c'est ainsi que dans ce centre de formation professionnelle, lors de notre descente sur le terrain et à l'aide de questionnaire adressé aux différents jeunes, aux encadreurs et aux responsables, nous avons décelé quelques manquements qui freinent son bon fonctionnement. Nous pouvons citer à ce titre les points suivants :

- l'exiguïté du centre influence la fréquentation ;
- la mentalité rétrograde des parents influence aussi ;
- le coût d'adhésion élevé ;
- l'insuffisance du matériel pédagogique ;
- le manque de personnel qualifié ;
- la concordance entre le programme et les besoins ;
- l'hésitation des partenaires au développement à financer la construction et le financement de ces structures des jeunes, d'où inadéquation des activités en fonction des besoins ;
- le grand nombre des cours théoriques par rapport à la pratique ;
- l'exigence du brevet d'études du premier cycle à l'entrée ;

- trop de formalités à remplir avant d'y accéder (référence à l'âge fixé) ;
- l'inadéquation relevée ici provient essentiellement du niveau hétéroclite des élèves lors du recrutement, etc

Concernant l'exigence du brevet d'études du premier cycle comme condition d'entrée au centre, celle-ci pose beaucoup de problèmes en ce sens que la plupart des jeunes qui se présentent sont ceux ayant quitté la classe de CMII, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup>.

En outre, une importante partie de la minorité scolarisée abandonne très tôt les bancs. Ceci conduit inexorablement à ce que Louise LAHAYE appelle

“gaspillage des talents, des ressources humaines potentielles et des investissements consentis en faveur de l'éducation” (10).

Ceux-ci ont opté pour une formation professionnelle afin de vite s'insérer dans la vie active. Comme quoi, l'éducation extra-scolaire forme des créateurs d'emploi, contrairement à l'éducation scolaire qui forme des demandeurs. Mieux pour eux, la formation qu'ils préféreraient pratique doit primer sur la théorie.

Ce chapitre ne nécessitera pas ainsi, de longs développements, mais des suggestions et propositions qui devront permettre de créer et de rendre fonctionnelles des structures en faveur de la jeunesse.

## **Section I : Organisation des Mouvements de jeunesse**

Les mouvements de jeunesse au TCHAD, ont pour vocation d'être des cellules d'encadrement, d'éducation et de formation des jeunes. Leur rayonnement peut s'étendre tant au niveau du pays qu'au delà de ses frontières. Et c'est ainsi que certains d'entre eux entretiennent des relations avec leurs homologues étrangers avec lesquels ils partagent le même idéal, les mêmes activités.

Cette ouverture sur le monde extérieur est encouragée par les pouvoirs politiques qui cautionnent officiellement les échanges éducatifs au profit des jeunes en les faisant figurer dans certains protocoles culturels qui lient notre pays à d'autres tels que la France, le Canada, etc.

La participation des mouvements de jeunesse à des échanges internationaux engendre tout un processus dans leur préparation et leur exécution et exige des jeunes beaucoup d'efforts et d'initiatives. En effet, ils doivent d'abord, au niveau de différentes instances de leur association, se déterminer sur cette participation et les modalités qui permettent de la rendre effective. La décision prise, ils sont appelés à entamer à la fois tout un travail administratif et de recherche de moyens financiers.

La première préoccupation est d'informer le ministère qui assure la tutelle de telles activités : celui de la culture, de la jeunesse et de la promotion des sports. C'est à cette occasion que les jeunes présentent les grandes lignes de leur projet et sollicitent le concours financier de l'Etat.

Il faut souligner que dans la plupart des échanges internationaux de jeunesse, ce sont les moyens apportés par le ministère de la culture, de la jeunesse et de la promotion des sports qui permettent leur réalisation. Cependant, les jeunes ne se préoccupent point de tendre les mains, mais entreprennent de multiples actions pour trouver les soutiens nécessaires pour exécuter leur projet d'échange. C'est ainsi qu'ils se cotisent, organisent des manifestations lucratives.

Quelquefois, les associations étrangères de jeunesse, surtout des pays développés, prennent en charge le transport des jeunes qu'ils ont invités ou leur apportent une contribution financière pour atténuer son coût onéreux.

Les difficultés financières cernées, les jeunes auront à s'occuper des différents documents nécessaires à leur voyage : autorisation des parents, passeports, visas, carnets de vaccination. Lors de ces démarches, les services du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Promotion des Sports, selon les

cas, apportent leur concours pour accélérer les procédures entamées. Les jeunes ont aussi à planifier les tâches à accomplir. Parmi celles-ci figurent le suivi des différentes correspondances ayant trait au projet d'échange, la coordination des actions menées en direction des structures de l'Etat, notamment avec le Ministère des Affaires Etrangères pour les contacts avec le pays d'accueil.

Les actions en direction de ce ministère se font toujours sous le couvert de celui de la Culture, de la Jeunesse et de la Promotion des Sports.

L'exécution des échanges internationaux impose aux mouvements de jeunesse un certain nombre d'obligations au regard de la mission éducative qui leur incombe.

Ils doivent assurer aux jeunes choisis pour les échanges leur mise en règle face à toutes les formalités juridiques, administratives, sanitaires, consulaires, leur offrir des garanties financières et matérielles d'un voyage aller et retour.

Vient ensuite un aspect qui nous semble essentiel. Celui de bien préparer ces jeunes afin qu'ils donnent la meilleure image possible de leur pays (la société, les vertus, la culture et les aspirations). Pour cela, les mouvements de jeunesse devront mettre en place un programme de participation aux échanges internationaux, qui doit permettre aux jeunes de mieux maîtriser les symboles de leurs pays : l'hymne, le drapeau, l'histoire, les institutions politiques et administratives. Les différents aspects de ses expressions culturelles : chants, danses, jeux traditionnels. Car il s'agit, pour notre jeunesse, de participer à un dialogue culturel, et elle doit être à même de répondre aux multiples questions sur son pays, ses particularités... Aussi doit-elle être confiée à un responsable averti ayant un sens profond des rapports humains, du tact qui lui permettront de résoudre au mieux les conflits qui ne manqueront point de surgir, et de promouvoir des relations durables entre deux jeunesses de pays différents.

C'est fort de ces éléments qu'un mouvement de jeunes nous semble apte à préparer et à réaliser un programme international d'activités socio-éducatives.

Nous voyons ainsi, aisément sur le plan de la formation, de l'éducation civique, tout le profit que les jeunes peuvent tirer de telles activités. Ils prennent des initiatives et se responsabilisent, en somme, ils se mettent dans des situations concrètes où tout un ensemble de facteurs positifs contribuent à faire d'eux des citoyens avertis et ouverts au monde.

La réalisation de programmes d'échanges internationaux demeure encore limitée, malgré les efforts conjugués des mouvements de jeunesse, des ministères de la Culture, de la Jeunesse et de la Promotion des Sports et des Affaires Etrangères.

**Paragraphe unique : Le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de  
la Promotion des Sports**

Il a pour mission, dans la politique générale de l'Etat, de participer à l'encadrement, à la formation et à l'éducation de la jeunesse à travers

- la pratique des activités physiques et sportives,
- la pratique des activités de jeunesse
- la formation des cadres nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Les activités de jeunesse sont prises en charge au sein de ce ministère par deux importantes directions :

- la Direction de l'Education physique et des Sports (D.E.P.S.) ;
- la Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives (DJASE).

*A<sup>o</sup>) La Direction de l'Education physique et des Sports*

Elle est chargée de la politique en matière d'éducation physique et des sports. C'est à cet effet qu'elle assume la responsabilité de la préparation et de l'exécution des compétitions internationales sportives, qu'elle confie à des fédérations spécialisées délégataires de pouvoir.

La préparation et l'exécution des activités sportives internationales relèvent essentiellement des fédérations quand celles-ci intéressent une seule discipline, et du Comité olympique sportif tchadien, lorsqu'il s'agit de compétitions pluridisciplinaires organisées dans le cadre régional, continental ou mondial.

Elle assume, au nom de l'Etat, la responsabilité de toutes les activités sportives internationales.

### *B.1 La Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives*

Elle est, comme son nom l'indique, la structure chargée de la conception, la coordination, du suivi et de la réalisation des actions de l'Etat en matière de politique de la jeunesse. Celle-ci vise, à travers des activités comme le théâtre, les échanges, les collectivités éducatives, à encadrer et à former les jeunes.

La DJASE assume la tutelle de l'ensemble des mouvements de jeunesse à caractère socio-éducatif, au sein desquels une grande partie des jeunes tchadiens s'adonnent aux activités ludiques. C'est à cet effet que cette structure tient de fréquentes concertations avec ceux dont le rayonnement couvre l'ensemble du pays. Ensuite, pour déterminer les programmes d'échanges internationaux pouvant être réalisés soit par l'Etat, soit par les mouvements de jeunesse eux-mêmes.

La DJASE est la principale structure administrative qui prend en charge les activités de jeunesse aussi bien au niveau national qu'à l'étranger. Elle participe à la préparation et à l'exécution de telles activités.

La DJASE apporte aussi sa couverture administrative, qui facilite l'ensemble des démarches que les mouvements de jeunesse auront à mener, pour exécuter leur programme d'échange au niveau international.

## Section II : Gestion des structures de l'État

Pour la gestion des structures socio-éducatives appartenant à l'État, deux modes de gestion peuvent exister :

- la gestion directe ;
- la gestion en régie

### Paragraphe 1 : La gestion directe

Ce système est appliqué aux structures gérées directement par l'État ; c'est-à-dire que le personnel est celui de l'État, et la principale source de financement provient de l'État. Cependant, dans ce système le programme d'activités est élaboré par l'administration au profit des jeunes qui adhèrent à cette structure. Aussi le coût de l'adhésion est-il symbolique. Le contrôle pédagogique est directement assuré par le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Promotion des Sports ; et le contrôle financier par le Ministre de l'économie et des Finances

### Paragraphe 2 : La gestion en régie

Dans ce système, la structure bénéficie d'une subvention de l'État dans son budget. L'autre partie du budget est assurée par les adhérents individuels, les associations adhérentes, les manifestations des adhérents, les manifestations directes, les frais de location du matériel et des locaux aux tierces personnes. Il y a aussi la subvention de la commune

Le conseil de la Maison de la Culture est composé

- du Directeur de la Maison de la Culture président ;
- du Représentant de la Commune ;
- de trois (3) Représentants des associations ;

- d'un Représentant du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Promotion des Sports .
- d'un Représentant du Ministère de l'Économie et des Finances

L'équipe pédagogique est composée du personnel provenant du Ministère de la Culture, du mouvement associatif et du personnel recruté par la structure.

Les actions des structures de l'Etat doivent avoir pour objectif de mieux répondre aux aspirations de la jeunesse en matière d'échanges et de permettre qu'elles répondent effectivement à leurs attentes.

### Section III : Classification des difficultés inventoriées

Les difficultés recensées sont de plusieurs ordres. Nous pouvons les situer sur les plans administratif, pédagogique, financier et culturel.

Sur le plan administratif, l'on notera particulièrement l'absence de qualification de certains enseignants, d'une part, et l'inexistence d'un processus d'évaluation de ces derniers, d'autre part.

S'agissant des difficultés pédagogiques, nous mentionnerons essentiellement les problèmes liés à la discipline, au contenu des programmes, à l'orientation de la clientèle, à la durée de la formation et, enfin, aux méthodes pédagogiques.

Nous avons ramené, dans le cadre des problèmes financiers, les plaintes relatives aux salaires et indemnités diverses, le manque des moyens pouvant permettre aux jeunes de s'installer à leur propre compte.

Enfin, les problèmes culturels concernant essentiellement l'attitude rétrograde de certains parents qui continuent à refuser d'envoyer leurs enfants à l'école.

En effet, compte tenu de la vocation pastorale du pays, l'on admet communément que le jeune garçon ferait mieux de garder le troupeau familial et la jeune fille aller le plus vite possible en mariage, afin de pérenniser la lignée au lieu de "perdre son temps à l'école des Blancs".

## CHAPITRE III

### SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS

Compte tenu de ce qui précède, nous tenterons de donner quelques suggestions et propositions pour l'amélioration de certaines structures existantes. Les mesures préconisées seront présentées suivant la classification des problèmes inventoriés. Ces mesures sont au nombre de trois :

- les mesures administratives ;
- les dispositions financières ;
- et les mesures pédagogiques

Ensuite, nous tenterons de parler brièvement d'une dynamique des structures socio-éducatives, en mettant l'accent sur la formation des cadres . d'autre part, nous évoquerons l'intervention de l'Etat et, enfin, nous verrons comment faire pour redresser la politique de jeunesse.

#### \* Les mesures administratives

Compte tenu des insuffisances relevées chez les encadreurs, et la quasi-inexistence d'un personnel à défaut d'un personnel hautement qualifié dans le pays, nous pouvons préconiser ici l'institution des stages de recyclage pour leur insertion. L'administration centrale devrait par ailleurs, se montrer plus exigeante en ce qui concerne l'exécution du programme des enseignements par les encadreurs

### \* Les dispositions financières

Les initiatives susceptibles d'être prises en compte sur le plan financier concernent essentiellement le respect de la périodicité des salaires du personnel et, dans la mesure du possible, l'allocation de certaines indemnités capables de les motiver davantage, eu égard à la nature particulièrement délicate de leur travail.

S'agissant des lauréats qui se proposent de s'installer à leur propre compte, des accords peuvent être signés avec des structures d'assistance technique en matière de création et de gestion de petites et moyennes entreprises (P.M.E.) et des petites et moyennes industries (P.M.I.), à l'instar du *Volunteers In Technical Assistance (Vita)* afin de favoriser son installation. Ce faisant, la promotion de l'emploi indépendant constituerait l'une des pièces maîtresses de l'action des pouvoirs publics contre le chômage des jeunes.

### \* Les mesures pédagogiques

Les difficultés regroupées dans cet ordre peuvent être également aplanies par plusieurs mesures, à savoir :

➤ un renforcement du règlement intérieur de l'association pour ce qui est problèmes disciplinaires :

➤ une révision du programme de formation. Celui-ci sera établi en fonction du niveau initial de recrutement de la clientèle et d'une durée de formation conséquente. Par ailleurs, le contenu de ce programme devra impérativement tenir compte de l'adéquation formation-emploi.

En ce qui concerne les méthodes pédagogiques en vigueur dans cette structure, une action de grande envergure devrait être entreprise. Le TCHAD n'ayant pas le monopole de l'éducation extra-scolaire, l'on pourrait s'inspirer ici des modèles en cours dans les pays présentant une expérience plus grande en la

manière, à l'instar des pays nord-américains. Pour être plus proche de nos réalités nationales, citons le Cameroun.

Cette situation appelle des solutions aux problèmes d'organisation de financement pour une dynamique des structures socio-éducatives, d'où l'intervention de l'Etat consistera à :

☐ assurer les moyens matériels et financiers indispensables au fonctionnement permanent, et à l'équipement sportif et socio-éducatif nécessaire aux structures d'accueil mises en place ; adopter la formule de l'équipement intégré ;

☐ prendre toutes les mesures nécessaires pour une décentralisation des structures existantes, afin de permettre aux jeunes de tous les quartiers de disposer d'un équipement socio-culturel (terrain de sport, bibliothèque, salle de projection et de réunion) ;

☐ créer dans chaque ville une cellule de base impulsant l'action au niveau des quartiers dont chacun devrait pouvoir disposer d'un foyer, d'une auberge ou d'un camp de jeunes, sous contrôle des M.C. ;

☐ susciter une nouvelle dynamique participative des jeunes aux différentes œuvres de développement national, tout en mesurant le degré de prise de responsabilité et d'engagement personnel et collectif, en restant solidaires des autres composantes de leur communauté ;

☐ développer et agrandir les structures d'accueil des jeunes dans les chefs-lieux de préfectures ;

☐ créer un conseil national qui serait alors la structure qui coordonnerait les actions des trois (3) mouvements, à savoir :

- \* un mouvement national des jeunesses socio-éducatives ;
- \* un mouvement national des jeunesses sportives ;
- \* un mouvement national des jeunesses politiques.

- ↳ rechercher le financement indispensable à la formation des leaders ;
- encourager la formation socio-professionnelle des jeunes en mettant l'accent sur les petits métiers ;
- mettre au point les textes réglementaires pour orienter l'action des jeunes et faciliter leur encadrement

S'agissant de la formation des cadres, il se pose actuellement un problème ardu au département de la culture, de la jeunesse et de la promotion des sports, celui du déficit notoire de cadres spécialisés pour l'organisation des activités de jeunesse, et capables de répondre aux exigences de nouvelles orientations en la matière.

Ainsi il y a une nécessité de recyclage des cadres actuels. À cet égard, nous pensons que pour affronter et résoudre le problème de l'encadrement des activités de jeunesse, il convient de mettre en œuvre une politique de perfectionnement des cadres actuels et de formation de nouveaux cadres. Ce projet tiendra compte, bien entendu, des besoins réels du pays. Cependant, pour affronter et résoudre les problèmes que soulèvent l'encadrement, l'organisation des activités des jeunes, il est nécessaire d'élaborer une stratégie pour un redressement de la politique de jeunesse. Celle-ci vise l'identification d'objectifs précis, réalistes et réalisables dans des délais déterminés (à court, moyen et long terme).

## CONCLUSION

Située en plein cœur de l'Afrique, la République du TCHAD vit une situation fort embarrassante.

En effet, elle possède des richesses naturelles très importantes, mais malheureusement elle connaît aussi de nombreux problèmes qui perturbent les efforts entrepris par les autorités gouvernementales en vue de son développement. Par conséquent, le pays est classé aujourd'hui parmi les moins avancés de la planète.

Au nombre des problèmes qui minent son développement, l'on pourrait citer entre autres la malnutrition, la mortalité précoce, l'insuffisance des structures socio-éducatives et des infrastructures sanitaires, l'absence des infrastructures de transport, la faible industrialisation du pays, l'analphabétisme, le faible taux de scolarisation aggravé par un taux de déperdition élevé, des guerres, etc.

En effet, "sans éducation, les populations ne peuvent pas participer à la lutte pour le développement de leur communauté et de leur nation, car elles ne possèdent pas les moyens de saisir les opportunités qui se présentent." Ainsi, lorsque le niveau d'éducation de la population augmente, le bien-être de la société tout entière s'en trouve amélioré.

Aussi les autorités ont-elles fait de l'éducation pour tous l'un des objectifs prioritaires de l'action gouvernementale. C'est ainsi que de nouvelles structures socio-éducatives ont été construites, en vue de l'encadrement des populations jeunes et adultes ayant abandonné l'école pour une raison ou pour une autre. Afin de les assister dans cette tâche ardue, les responsables étatiques ont autorisé certaines Organisations Non Gouvernementales à leur apporter leur contribution à l'encadrement des jeunes.

Notre travail avait donc pour ambition de faire un bilan de la contribution des structures socio-éducatives ainsi créées par les institutions étatiques et

privées, pour étudier les besoins et déterminer les conditions de création de nouvelles branches de formation sollicitées par les jeunes, et les soumettre aux autorités compétentes. Puisqu'il s'agit d'une démarche opérationnelle, nous avons choisi comme structure témoin le Centre de Formation professionnelle (C.F.P.). Au vu de l'enquête menée dans cette organisation, le bilan de cette expérience s'avère positif.

Compte tenu du taux de déperdition et du nombre croissant des sans-emploi, cette structure apporte une contribution très satisfaisante à l'éradication de tous ces maux. Cependant, les problèmes qu'elle rencontre sont nombreux et complexes. Nous les avons situés sur les plans administratif (absence de qualification et de contrôle de certains enseignants), pédagogique (problèmes disciplinaires, contenu des programmes, etc.), et enfin culturel (refus de certains parents d'envoyer leurs enfants à l'école).

Quelques solutions ont par ailleurs été proposées. Sur le plan administratif et financier, nous citerons par exemple les stages de recyclage destinés à augmenter le rendement du personnel, etc.

S'agissant des mesures pédagogiques, nous avons préconisé un renforcement du règlement intérieur.

Sur le plan culturel enfin, nous avons souhaité que le gouvernement accentue ses efforts afin de généraliser l'éducation dans notre pays. Pour ce faire, les populations devraient être davantage sensibilisées, une lutte acharnée devrait être davantage menée contre l'analphabétisme, et de nombreuses structures devraient être construites dans les limites de nos possibilités financières.

Pour finir, nous déduisons que les jeunes savent se mobiliser pour occuper leur place. Ils sont l'avenir du pays, mais c'est dès maintenant qu'il faut les préparer à s'acquitter de leur mission future en les encadrant.

Consciente de n'avoir traité que quelques aspects du problème, nous avons la conviction que tous ceux qui s'intéressent à l'éducation de la jeunesse essayeront, chacun à son niveau, d'approfondir la réflexion que nous n'avons fait qu'ébaucher.

# BIBLIOGRAPHIE

## 1- OUVRAGES GENERAUX

### 1- DIKOUME (F)

Le service Public du Sport en Afrique (l'exemple du Cameroun)

Dalloz, Paris 1989, 298 p.

### 2- FOURASTIE (J)

Des loisirs pourquoi faire

éd. Casterman, 1970

### 3- FRAGNIERE (J-P)

Comment réussir un mémoire

éd. Bordas Paris 1986, 142 p.

### 4- GILLES (A)

La dynamique des communications dans les groupes

éd. Armand Colin

208 pp. 1975, Paris 5è

### 5- GALLAND (O)

Sociologie de la jeunesse

éd. Armand Colin, Paris 1991, 231 p

### 6- HUISMAN (D)

Psychologie et Pédagogie

éd. Fernand Nathan, Paris 1983, 436 p

### 7- JOFFRE (D)

Vers une civilisation de loisir

Paris, éd. le Seuil 1962

### 8- JEAN (M)

La dynamique des groupes

Collection Que sais-je ?

P.U. Paris, 8è éd. 98è mille

### 9- LAROUSSE (P)

Dictionnaire encyclopedique

1995, 84500 articles, p. 359

10- MIGNOT (Y)

L'Éducation en Afrique : Alternatives  
Paris 1980, 161 p.

11- ROBERT (M)

Le Dictionnaire Méthodique du Français actuel, p. 452

12- ROBERT (N)

Le Nouveau petit dictionnaire de la langue française  
Le Robert Nouvelle éd. P. 696

13- Tchad République

Ministère du Plan et de la Reconstruction Nationale  
Projet de plan intermédiaire, Cit. p. 69

14- Tchad République

Ministère du Plan et de la Coopération. Direction de la Statistique, des études économiques et démographiques. Bureau Central de Recensement. Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 23 p. 1993

## II- JOURNAUX ET PUBLICATIONS DIVERS

10- CIADFOR N° 89, juin-juillet 1987, p.5

11- ROBERT (L)

Je vois des changements considérables  
Tchad Culture (162) p. 12

# ANNEXES



(/ I S A : DAAPH 11/2)

(-) ARRETE N° 04 /CIC/DC/DCRAN/91  
PORTANT CREATION DES MAISONS DE LA  
CULTURE

LE COMMISSAIRE A L'INFORMATION ET A LA CULTURE

(/U le programme du Congrès Constitutif du Mouvement Patriotique du Salut tenu du 08 au 11 Mars 1990

(/U le Statut du Mouvement Patriotique du Salut

(/U la Décision n° 002/PCE/MD/90 du 04/12/90 portant création du Conseil d'Etat

(/U le Décret n° 001/PCE/90 du 04/12/90 portant nomination des membres du Conseil d'Etat

(/U les nécessités de service

Sur proposition du Directeur Général du Commissariat à l'Information et à la Culture.

(-) ARRETE

Article 1 / Il est créé une Maison de la Culture dans chaque chef lieu de Préfecture de la République du Tchad aux lieux et places des Maisons des Jeunes et de la Culture. Elle est placée sous la tutelle du Commissariat à l'Information et à la Culture.

Article 2 / La Maison de la Culture est un lieu d'initiation, d'éducation, d'animation culturelle, artistique et sportive.

Article 3 / La Maison de la Culture est dirigée par un Directeur nommé par un arrêté ministériel.

Article 4 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures et contraires.

Article 5 : Le Directeur de la Culture, des Musées et des Archives Nationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

N'djaména, le 22 janvier 1991

A M P L I A T I O N S

PR.....	2
SCGS.....	2
COMMISSARIATS..	33
D. JEUNESSE.....	1
U. DES SPORTS....	1
PREFECTURES.....	14
DIVERS.....	10

63

LE COORDONATEUR D'ETAT A L'INFORMATION ET A LA CULTURE

LE COMMANDANT D'ARRONDISSEMENT

NADJITA YOH-HOH-BEL BEASSOUNAL

-----  
PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

( ) R D O N N A N C E N°27/INT/SUR

-----  
MINISTRE DE L'INTERIEUR

Portant réglementation des Associations.

-----  
DIRECTION DE LA SURETE

J.O. 1962 P.643

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/U la Constitution,  
SUR le Rapport du Ministre de l'Intérieur,  
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Juillet  
1962,

- O R D O N N E -  
-----

ARTICLE 1°/-L'Association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes physiques ou morales mettent en commun de plein gré et en connaissance de cause, d'une façon permanente et par un temps assez long, leurs connaissances ou leurs activités dans un but déterminé autre que de partager des bénéfices.

ARTICLE 2°/-Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet contraire aux Lois, aux bonnes moeurs ou qui aurait pour but ou donnerait seulement la possibilité de porter atteinte à l'intégrité du Territoire National, à la Constitution ou à la forme du Gouvernement, est nulle de plein droit.

ARTICLE 3°/-Sous réserve des exceptions de l'article 2, les associations de personne pourront se former, moyennant déclaration et autorisation, mais ne jouiront de la capacité juridique que si elles le demandent expressément. Mais toutes les associations pourront percevoir des cotisations et les utiliser suivant les termes de leurs statuts.

ARTICLE 4°/-Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé, peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année en cours, sauf dispositions statutaires contraires.

ARTICLE 5°/-La déclaration de fondation d'une association sera faite au Chef-lieu de la Préfecture dans le ressort de laquelle l'association aura son siège social. Cette déclaration, en trois exemplaires, mentionnera le nom et l'objet de l'association, le siège de son établissement et ceux des annexes, ainsi que les noms, profession et domicile de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son Administration ou de sa Direction.

Le Ministre de l'Intérieur se prononcera sur l'autorisation ou le refus de fonctionner dans un délai de 3 mois du dépôt de la déclaration, constaté par la date du récépissé.

...../.....

Trois exemplaires des statuts doivent être joints à la déclaration.

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trente jours, à l'Autorité Administrative qui a reçu la déclaration de fondation, tous changements survenus dans leur administration ou direction ainsi que les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux Autorités Administratives ou juridiques chaque fois qu'elles en feront la demande. Le registre peut être celui où sont consignés statuts et procès-verbaux des réunions et séances de l'association.

La fondation d'une association doit être insérée dans le journal officiel. Les modifications ultérieures sont soumises à la même formalité.

ARTICLE 6°/-Les membres d'une association non déclarée seront punis d'un emprisonnement de un mois à un an et d'une amende de 50.000 à 500.000 Frs ou de l'une de ces deux peines seulement.

Les infractions à l'article 5 seront punies des mêmes peines.

Les circonstances atténuantes et le sursis ne pourront en aucun cas, être accordés.

Les associations qui se trouveront de ce fait, en infraction, seront dissoutes et la saisie ainsi que la confiscation au profit du trésor public de leurs biens seront effectuées.

ARTICLE 7°/-Toute association régulièrement déclarée peut ensuite, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer. Mais elle ne peut bénéficier de subvention, accordées par les diverses autorités administratives.

ARTICLE 8°/-En cas de nullité prévue à l'article 2, la dissolution immédiate de l'association sera prononcée par Arrêté du Ministre de l'Intérieur. Cette dissolution entraînera, pour les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association, les condamnations prévues à l'article 6 ci-dessus, sans possibilité de sursis, la saisie et la confiscation au profit du trésor public, des fonds, locaux, immeubles, appartenant à l'association ou ayant servi à son fonctionnement.

ARTICLE 9°/-En cas de reconstitution illégale d'association dissoute par Arrêté Ministériel, les condamnations prévues à l'article 6 seront doublées, sans préjudice de la saisie et de la confiscation prévues à l'article 8, si l'association a acquis ou utilisé à nouveau, des fonds ainsi que d'autres biens.

Pourra être qualifiée de reconstitution illégale d'association dissoute la réunion non fortuite et répétée d'au moins quatre de ses membres.

Seront punies des mêmes peines toutes personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute en consentant l'usage d'un local dont elles disposent.

.... / .....

ARTICLE 10°/--En cas de dissolution volontaire ou statutaire, les biens de l'association seront dévolus, conformément aux statuts, ou, à défaut de dispositions statutaires, suivant les règles déterminées lors de l'assemblée générale au cours de laquelle a été décidée la dissolution.

ARTICLE 11°/--Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par des décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique.

Elles peuvent alors accomplir tous les actes de la vie civile, qui ne sont pas interdits par leurs statuts, mais ne peuvent posséder ou acquérir d'autres immeubles que ceux nécessaires au but qu'elles se proposent.

Elles peuvent également recevoir des subventions des Autorités Administratives qui exercent sur elles un droit de tutelle.

Les dons ou legs d'immeubles faits à une association reconnue d'utilité publique et non nécessaires à son fonctionnement, sont réalisés dans les délais et la forme prescrite par le texte qui autorise l'acceptation de la libéralité. Le montant en est versé à la caisse de l'association.

Ces associations ne peuvent accepter une donation mobilière ou immobilière avec réserve d'usufruit au profit du donateur.

ARTICLE 12°/--Sont considérées comme association étrangère au Tchad et par là même soumises à un régime et un contrôle plus sévères, les associations qui ont leur siège principal à l'étranger, ou qui, ayant ce siège au Tchad, sont en fait, dirigées par les étrangers. Sont également considérées comme association étrangère, celles dont le président ou le quart au moins des membres est étranger.

ARTICLE 13°/--L'autorisation de fonctionnement n'est accordée à l'association étrangère que pour un temps limité, ou est soumise à un renouvellement périodique. Cette limitation est fonction du but poursuivi par l'association. La procédure de demande d'autorisation est identique à celle employée pour les associations Tchadiennes.

Les associations étrangères peuvent obtenir la personnalité juridique au même titre et dans les mêmes conditions que les associations Tchadiennes.

ARTICLE 14°/--Les congrégations religieuses ainsi que les associations à caractère religieux, les associations de bienfaisance ou d'assistance, celles créées dans un but de favoriser l'enseignement ou de dispenser une aide culturelle et toutes associations en général, sont soumises aux règles ci-dessus et peuvent obtenir la personnalité juridique.

Toutes les associations ayant déjà ou non une existence légale, ainsi que les congrégations religieuses et associations à caractère religieux, sont tenues de se conformer aux prescriptions de l'article 5, alinéa 1, dans un délai de 4 mois, à compter de la date de la promulgation de la présente ordonnance, sous peine des mesures édictées à l'article 5.

...../.....

ARTICLE 15<sup>o</sup>/-La Loi du 1er Juillet 1961 sur les associations ainsi que les décrets qui l'ont complétée ou modifiée, sont abrogés.

ARTICLE 16<sup>o</sup>/-Les modalités d'application de la présente ordonnance seront réglées par Décrets pris en Conseil d'Etat.

ARTICLE 17<sup>o</sup>/-La présente ordonnance sera publiée au journal officiel de la République du Tchad et déposée sur le bureau de l'Assemblée Nationale en vue de sa ratification conformément à l'article 34 de la Constitution et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fort-Lamy, le 28 Juillet 1962

F. FOMBALBAYE

Par le Président de la République  
Chef du Gouvernement :

Le Ministre de l'Intérieur,

MARC DOINIA

Le Ministre de la Justice,

ALI KOSSO

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
N'DJAMENA, le 26 Novembre 1964  
LE DIRECTEUR DES ARCHIVES ET DE LA DOCUMENTATION

ALI MAHAMAT FATAHALDAB.

